

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

ÉLECTION SÉNATORIALE

DU 31 MAI

CANDIDAT RÉPUBLICAIN

D^r A. RELHIÉ

Conseiller Général
Membre de la commission départementale
Ancien Maire de Cahors
Chevalier de la Légion d'Honneur

Cahors, le 21 Mai

Tribune Electorale

Un électeur de l'arrondissement de Gourdon nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

J'ai vu que vous êtes disposé à ouvrir les colonnes de votre journal à tous ceux qui, à propos de la prochaine élection sénatoriale, voudraient discuter avec calme, sans passion.

Presque octogénaire, j'ai le regrettable privilège de pouvoir vous offrir, à un trop haut degré, les conditions que vous exigez de vos correspondants.

Si l'on peut encore lire avec intérêt une page d'histoire ancienne, je vais essayer de raviver ici quelques-uns de mes vieux souvenirs, en les faisant suivre de réflexions inspirées par une longue expérience.

Républicain de 48, ce n'est pas sans émotion que j'assistais à des réunions mouvementées, où des orateurs ardents nous débattaient de beaux et chaleureux discours, émaillés de périodes entraînant, pendant, nous disait-on, que « le vent de la liberté soufflait partout à pleine voile, et que les trônes croulaient de toutes parts ».

Mais, depuis, j'ai eu lieu de remarquer que nos plus beaux diseurs, les plus exubé-

rants, n'étaient pas précisément toujours les caractères les mieux trempés, les esprits les plus justes, les républicains les plus convaincus.

Il me souvient, en effet, que parmi nos plus chauds, nos plus brillants discoureurs de l'époque, qui nous auraient poussé à des manifestations aussi inutiles qu'imprudentes, qui semblaient même soupçonner de tiédeur des républicains dont la sincérité et le dévouement ne se sont jamais démentis, trois devinrent et sont morts fonctionnaires de l'empire.

Ah ! ce n'est pas le modeste et regretté M. Delord, le proscrit de 1852, qu'on trouvait au rang des phraseurs et des bruyants ! et pourtant, il avait une incontestable valeur, et nul plus que lui n'a sacrifié à ses convictions républicaines.

Et qui laissera dans les annales du Conseil général du Lot de meilleurs souvenirs que l'honorable M. Roques, l'humble notaire de Labargade, qui a pendant si longtemps et avec une si rare compétence présidé aux travaux de cette assemblée ?

Ni l'un ni l'autre ne visaient à l'éloquence, mais ils avaient des qualités solides ; et lorsque, le 5 janvier 1878, nous les portâmes au Sénat, quels choix pouvaient être meilleurs ?...

C'est assez dire combien il nous importe, pour l'élection du 31 mai, de rechercher avec soin le vrai mérite et de nous tenir en garde contre les déclamations, plus ou moins pompeuses, plus ou moins habiles, d'où qu'elles viennent.

Une réunion préparatoire est certainement indispensable. L'intérêt de la discipline l'exige, surtout en présence de la multiplicité des candidatures et pour éviter toute surprise.

Mais, je vous déclare que, pour ma part,

vière était supérieure à toute les autres, que les Parisiens en seraient très amateurs et que, au point de vue allemand autant qu'au point de vue financier, la maison Treiber avait tout intérêt à se créer des débouchés dans la capitale de France.

Le petit Frédéric l'écoutait, la bouche ouverte, à cents lieues de croire que le même Joë Wilkie conseillait avec chaleur, quelques minutes auparavant, à M. Dornach de lutter sans merci avec les filatures d'Outre-Rhin.

Au bout de trois heures environ, on fut au convent de Sainte-Odile, où tout le monde s'arrêta pour reprendre des forces. On visita le monastère et les curiosités des environs ; sur le Mœnnelestein, on contempla la splendide panorama qui embrasse toute l'Alsace jusqu'aux premières montagnes de la Suisse. Rosa ne pouvait se lasser d'admirer son cher pays qui s'offrait tout entier à son regard. On résolut de dîner et de coucher à Sainte-Odile, pour revenir le lendemain en voiture à Hohwald.

L'excursion, qui avait commencé d'une façon si agréable pour Rosa, devait, hélas ! se terminer tout autrement, et la laisser sous une impression pénible.

VII

LES IDÉES DE MICHEL SUR LE MARIAGE

A Sainte-Odile, on fait payer assez cher une hospitalité fort peu écossaise et qui laisse énormément à désirer sous le rapport du confortable. Néanmoins, ce convent célèbre a été de tous temps le rendez-vous des gens de goût et des artistes épris

ce n'est pas seulement dans le congrès que j'irai prendre mes éléments d'appréciation sur la valeur des candidats : j'ai commencé et je poursuivrai ma petite information en puisant mes renseignements aux sources qui me paraissent les meilleures, car je tiens à ne me laisser ni éblouir, ni surprendre.

Je suis persuadé que la grande majorité des délégués s'attachent, comme moi, à fixer leur choix sur un homme instruit, capable, ayant un jugement calme et sûr le mettant à l'abri des entraînements, et, par dessus tout, sur un républicain éprouvé dont le passé nous garantisse l'avenir.

Jusqu'à présent, M. Relhié a mes préférences. J'ignore si elles seront modifiées.

Dans tous les cas, je ne m'arrêterai pas aux revendications de l'arrondissement de Figeac, qui voudrait limiter nos choix à ses deux candidats ; — et j'adhère pleinement aux excellentes raisons données, pour les réfuter, dans les deux lettres que vous avez publiées.

Veillez recevoir, etc., etc.

Un délégué.

INFORMATIONS

VOYAGE PRÉSIDENTIEL

A Limoges

Il convient de retenir les importantes déclarations suivantes du Président de la République, en réponse à l'allocation du maire de Limoges qui se termine ainsi :

« Il y a d'autres conquêtes à faire pour ceux qui n'ont pas reçu la satisfaction à laquelle ils ont droit. Écoutons la voix de ceux qui souffrent ; répondons à l'appel des travailleurs et donnons-leur au banquet de la vie la place qu'ils méritent. »

Le discours du maire de Limoges a été vigoureusement applaudi, mais la réponse que lui a

de beaux sites et des promenades pittoresques.

Edmond About a raconté avec son esprit étincelant et dans le style magique qu'on lui connaît l'aimable séjour qu'il y fit, entouré de sa famille, en compagnie de Gustave Doré, le regretté dessinateur, du pauvre général Abel Douay, tué à Wissembourg et du sculpteur Bartholdi, qui est dans la plénitude de son beau talent. L'incomparable écrivain a magistralement décrit la grandeur imposante de ce curieux monastère du septième siècle, qui a en l'honneur d'héberger Charlemagne, Frédéric Barberousse et Richard Cœur-de-Lion, et plaisanté d'une manière charmante les chambres de l'hôtellerie si mal tenues et la nourriture si mauvaise, même les jours où la règle n'oblige pas les voyageurs à faire maigre.

Revenons donc à nos personnages que nous trouvons réunis au réfectoire, autour de la table recouverte d'une toile cirée et chargée de plats mal préparés, peu délicats, mais auxquels ils faisaient honneur quand même, grâce à l'appétit gagné dans la longue promenade de la journée. Malgré la mauvaise qualité des mets qui composaient le souper, tous les convives étaient d'assez bonne humeur ; la joie de se reposer après plusieurs heures de marche, l'émotion douce éprouvée à la vue de spectacles aussi grandioses, et, par-dessus tout, l'influence du fameux petit vin de l'Evêque, rendait chacun gai et bienveillant.

Léon Chalmoy lui-même, jugea bon d'arrêter le feu d'artifice de plaisanteries qu'il dirigeait sur l'infortuné Frédéric. Il aurait d'ailleurs pu se moquer tout à son aise du jeune Bavarrois, qui n'y aurait pas fait attention, tant il mettait d'acharnement à satisfaire son appétit vorace.

faite M. Carnot a été pour ainsi dire hachée par les braves.

« Tout ce qui touche, dit-il, après l'exorde d'usage, à la santé, à la sécurité de l'ouvrier, à l'amélioration des conditions de sa vie, à l'hygiène de sa demeure et de son atelier, tout ce qui assure sa dignité, en même temps que sa liberté, tout ce que la prévoyance commande pour que le travailleur atteint par l'âge ou la maladie ne puisse se trouver sans ressources, tout cela, monsieur le maire, est l'objet constant des recherches et des travaux de ceux que le suffrage universel a investis de sa confiance. Les Chambres sont saisies d'une série de projets qui marquent leur sollicitude pour le monde du travail, et à l'heure où je vous parle, le gouvernement met la dernière main au texte de nouvelles lois qui assurent la légitime récompense des labeurs et de l'épargne.

« La République ne s'arrêtera pas dans cette voie de la réalisation des réformes pratiques et des progrès réfléchis qui doit être l'œuvre d'un gouvernement d'opinion issu du vote populaire.

« Ce n'est pas de la violence plus ou moins désintéressée de quelques-uns que le pays peut attendre ces satisfactions désirées de tous. Ce n'est pas de la violation des lois et de la liberté du travail, sous un régime qui se recommande de la loi et de la liberté, c'est du concours de tous, sous l'égide de la République incontestée et pacifiée par la volonté du suffrage universel ; à ce concours de tous, à ce dévouement universel pour les grands intérêts du pays, nous devons notre chère armée nationale, cette réelle école du devoir et du patriotisme. Nous lui devons aussi l'amélioration progressive et efficace du sort des phalanges du travail, qu'on ne doit pas séparer de la masse de la nation dont elles sont une des forces vives.

« C'est l'union des volontés, messieurs, c'est la concentration des efforts qui assurent le succès et la victoire. Cette vaillante jeunesse des gymnastes que nous sommes venus admirer aujourd'hui nous en donnait, tout à l'heure encore, un frappant exemple.

« Avec un sentiment bien profond de sympathie et de satisfaction patriotique, j'envoie un salut cordial à ces jeunes Français qui se préparent à être des soldats et des citoyens. (Applaudissements). Je salue avec eux l'hospitalière cité de Limoges, et j'emporte un reconnaissant souvenir de l'accueil qu'elle a encore aujourd'hui réservé à un de ses enfants ».

Le discours de M. Carnot a produit sur les auditeurs un effet prodigieux. On peut s'attendre à ce qu'il ait dans le pays un énorme retentissement.

Le président de la République, accompagné de MM. Constans et Bourgeois, est parti de Limoges mardi matin, à huit heures.

De nombreux vivats l'ont salué à son départ.

Le sémillant Parisien n'avait d'ailleurs d'oreilles et d'yeux que pour sa jolie voisine, Mme Dornach, qui, tout en faisant honneur au repas, bavardait avec son entrain habituel.

— C'est un plaisir, dit-elle, d'avoir un guide comme vous, Monsieur Michel, vous êtes un fourrier incomparable.

— Le fait est, ajouta M. Dornach, que sans lui je ne me serais pas aventuré à tomber ici à l'improviste.

— Et vous auriez eu raison, fit Michel, car la supérieure, ou plutôt la *frau multer*, comme on l'appelle, n'a pas l'habitude de recevoir les voyageurs qui n'ont pas pris la précaution d'annoncer d'avance leur arrivée. Heureusement qu'elle me connaît et me traite en confrère.

— En confrère ? s'écria Mme Dornach, ne comparez pas, je vous en prie, votre excellent hôtel des Étrangers de Hohwald avec l'excécrable auberge où nous sommes ! Ah vous avez là une bien bonne maison, et il ne vous manque plus qu'une gentille petite femme pour vous aider à la diriger.

En disant ces mots, elle regarda malicieusement Rosa, qui se sentit troublée ayant compris l'allusion d'ailleurs assez transparente.

Michel ne manquait pas d'intelligence, mais chez lui le sens compréhensif était moins délicat que chez sa cousine. Il considérait Rosa comme une sœur ; il la savait si pauvre, et quelle que fût sa bonté naturelle, il avait conscience de l'infériorité de la position de la jeune fille.

Il était donc à cent lieues de croire que Mme

A. SIRVEN ET A. SIÉGEL.

(A Suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT 12

SANS FEU NI LIEU

ROMAN D'UNE ALSACIENNE

PREMIÈRE PARTIE
EN ALSACE

VI

PREMIÈRES ESCARMOUCHES

Frédéric, en l'entendant, esquissa un mauvais sourire, mais Léon l'ayant regardé de travers, il reprit vite son sérieux.

Pour terminer la route, Mme Dornach dut s'appuyer d'un côté sur son mari, de l'autre sur le Parisien.

Frédéric, qui était maintenant en arrière avec M. Joë Wilkie, lui dit à voix basse.

— Hein ! trouvez-vous que cette petite dame se compromet assez avec ce fat ? Et ce mari qui ne voit rien, qu'en pensez-vous ?

Ces questions intéressaient probablement fort peu l'Anglais, car il y répondit à brûle-pourpoint par cette exclamation à laquelle son interlocuteur était loin de s'attendre.

— Quelle bonne idée aurait votre père d'établir des brasseries à Paris !

— Hein ? fit Frédéric tout abasourdi.

Joë Wilkie ne prit pas garde à sa stupéfaction ; il entreprit de lui démontrer que la bière de Ba-

5 h. soir.

Le Jury est dans la salle des délibérations. Au moment où nous mettons sous presse, le verdict n'est pas encore rendu.

L'EXTERNAT DANS LES LYCÉES

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'adresser à tous les recteurs de France la circulaire suivante :

Depuis nombre d'années, de sérieuses améliorations, qui témoignent de la sollicitude de l'Université pour les enfants confiés à ses soins, ont été introduites successivement dans le régime de l'externat dans les lycées. J'estime qu'il y a, sous divers rapports, le plus sérieux intérêt à continuer à marcher dans cette voie et je suis disposé à seconder à cet égard de tout mon pouvoir l'initiative des recteurs et des chefs d'établissement. Dès à présent, je vous invite, messieurs les procureurs et principaux, à admettre avec la plus grande libéralité, et sauf impossibilité matérielle résultant de l'insuffisance des locaux, les élèves externes, dont les familles le demanderaient, aux divers cours et exercices accessoires réservés généralement aux internes.

Pour les arts d'agrément en particulier, musique, escrime, équitation etc., il me paraît désirable que les leçons puissent être données dans les mêmes conditions et suivant les mêmes tarifs qu'aux élèves des autres catégories. Je verrai également avec plaisir que les externes dont les familles en feront la demande soient, au moins à titre de récompense, admis à prendre part aux promenades et excursions des élèves internes, à la condition toutefois que cette mesure n'entraîne aucun supplément de service pour les maîtres répétiteurs. Il est bien certain, d'ailleurs, que toutes les précautions nécessaires seront prises pour que les élèves ne passent pas en dehors du lycée, sans surveillance et sans contrôle, le temps pendant lequel ils devront, selon les vœux de leur familles, rester au lycée ou sous la surveillance des maîtres du lycée.

PICKPOCKETS

Nous sommes décidément envahis par une bande de voleurs à la tire, qui exploite notre région.

Nous avons annoncé l'arrestation de la nommée Guillot, Héloïse.

Voici dans quelles circonstances :

Lundi, le train de Libos, qui arrive à Cahors à 4 h. 56, amenait M^{me} Fischou, femme du major du 7^e de ligne. En descendant du train, cette dame fut bousculée plusieurs fois par une femme qui descendait comme elle de wagon, et elle dut même élever la voix pour faire cesser cette voyageuse, peu commode, qui s'éloigna en balbutiant quelques excuses.

Quelques instants après, M^{me} Fischou constatait la disparition de son porte-monnaie, qui contenait 70 ou 80 francs. Ses soupçons se portèrent aussitôt sur l'inconnue, et elle porta plainte au commissariat de la gare, qui fit aussitôt arrêter la personne suspecte.

Au commissaire de surveillance qui l'interrogeait, notre héroïne dit être née à Guillé (Morbihan), venir de Limoges et se rendre à Montauban pour rejoindre un monsieur dont elle entendait taire le nom.

Elle nia avoir soustrait le porte-monnaie de M^{me} Fischou.

Et, en effet, on ne le trouva pas sur elle. Mais, ayant de bonnes raisons pour douter de son innocence, le commissaire la garda à la disposition de la justice. Elle a été écroquée à la maison d'arrêt.

* *

Nous apprenons, d'autre part, que le gendarmier de Cahors a arrêté, à Lalbenque, dans le train allant à Montauban, les complices de notre voleuse, au nombre de quatre, deux hommes et deux femmes.

Ils venaient de Limoges et, pour dépister la police, ils avaient jeté leurs billets par la portière.

Ils ont tous été conduits, mercredi matin, à la prison de Cahors.

ACCIDENT

Ces jours-ci, un accident qui aurait pu avoir des suites graves s'est produit sur la ligne de Capdenac, entre Cajarc et Cahors.

Le nommé Masbou, âgé de 25 ans, natif de Cajarc, avait pris le train pour se rendre à Cahors. Comme il regardait à la portière, un coup de vent lui enleva le chapeau. C'est à ce moment qu'ayant voulu le retenir avec sa main, il se pencha davantage sur la portière, qui céda, et notre imprudent fut précipité dans le vide et roula dans le ravin.

L'état de Masbou est peu grave, et il en sera quitte pour quelques contusions.

L'Hospitalet

Un incendie, dont les causes sont inconnues, a

une pièce de dépense qui permit à Escoffier, non-seulement de combler provisoirement le déficit de 35,000 francs, mais encore de s'approprier une nouvelle somme de 3,000 francs.

La même année, il faisait une opération identique sur la commune d'Orniac, et détournait encore 2,000 francs. Mais bientôt, renonçant à ce nouveau système, Escoffier rétablissait au compte des communes le déficit qui, de 40,000 francs, atteignait en 1889 le chiffre de 80,600 francs.

L'accusé a reconnu s'être approprié les 80,600 francs détournés au préjudice du Trésorier général du Lot; il a également reconnu les majorations.

Outre ces faux et détournements, Escoffier a encore altéré par surcharges et des grattages le registre dit « achat de rentes » dans le but de s'approprier, au préjudice des héritiers Alaux, un titre de rente d'une valeur de 2,000 francs environ.

En conséquence, ledit Escoffier est accusé : d'abus de confiance, de faux, d'usage de faux et de suppression de pièces.

Total : 742 crimes.

Interrogatoire

La lecture de l'acte d'accusation et des autres pièces du procès ne dure pas moins de 2 heures 1/2.

Il est ensuite procédé à l'appel des témoins.

Liste des témoins au nombre de 25 :

MM. Vilmin, inspecteur des finances à Paris; Dardenne, trésorier-payeur général; Dubéchet, fondé de pouvoirs à la Trésorerie générale; Bro, chef de division à la préfecture; Lascombes de Laroussilhe, percepteur; Lafage, percepteur; Castagné, percepteur; Rougier, percepteur; Salbant, receveur municipal à Cahors; Laparra, vice-président du conseil de préfecture; Salgues, maire à Orniac; Bellecourt, percepteur; Fontès, percepteur; Henras, percepteur; Ferby, huissier à Gourdon; Ausset, percepteur; Marie Auber, épouse Ausset; Baron Danthet, percepteur; Bergougnoux, ex-percepteur; Bru, percepteur; Brugalières, Louis; Walter, percepteur; Alazard, Jean, marchand de cuirs; Soulayrès, Jean-Baptiste, cultivateur à Douelle; Chevalier, commissaire de police à Cahors.

L'ex-percepteur Bergougnoux a fait parvenir à la Cour un certificat médical; il est excusé.

Ensuite a lieu l'interrogatoire qui porte d'abord sur les antécédents de l'accusé.

Escoffier reconnaît qu'étant au régiment il avait des dettes, qu'il a souscrit à sa maîtresse, Marie Varlat, une somme de 1,000 francs à titre de don gracieux.

L'accusé est entré à la trésorerie le 1^{er} septembre 1873 aux appointements de 600 francs. Il dit que s'il a eu pour maîtresse la femme Planès, c'est que sa femme a été longtemps malade, et pour ne pas courir, il voyait cette femme, qu'il payait, forcément.

Escoffier reconnaît avoir détourné, dans une période de 10 ans, une somme totale de 80,600 francs et l'avoir dissipée.

M. le Président. Auriez-vous pu rendre la somme détournée.

R. Oui.

D. Comment?

R. J'avais trouvé à Tunis une place de 6,000 francs par an, au moment où j'ai été arrêté. Ces appointements m'auraient permis de restituer ce que j'ai pris à la trésorerie.

D. Vos dépenses étaient très exagérées. En 1884, vous avez fondé une société musicale.

R. Non, Monsieur, ce n'est pas moi qui l'ai fondée.

D. Vous avez payé pour 2,500 francs d'instruments de musique.

R. Oui, ma signature était engagée.

D. Pinaud, trésorier de cette société, prétend même que vous avez dépensé près de 5,000 francs.

R. Oui.

D. C'est la trésorerie qui a payé, n'est-ce pas?

R. Oui.

D. Pourquoi avez-vous payé.

R. Pour éviter une saisie.

D. Quand la société musicale allait au café, c'était vous qui payez. Est-ce vrai?

R. Oui.

D. C'est une des causes qui vous a amené sur les bancs de la cour d'assises. Vous le reconnaissez?

R. Oui.

D. Vous auriez dû penser à votre famille, à votre femme et à vos enfants, au lieu de dépenser cet argent largement, de payer des bocks à toute une société. Vos dépenses exagérées étonnaient tout le monde.

M. le Président entre dans de longs détails sur le bordereau majoré de 900 francs sur les crédits ouverts de l'année courante, majoration découverte par M. Bro, chef de division à la préfecture. Pour éviter des recherches dans sa comptabilité, Escoffier a offert spontanément de verser à la caisse les 900 francs qui devaient rétablir l'équilibre des fonds disponibles sur cotisations municipales. Cet empressement de l'accusé a donné l'éveil au fondé de pouvoirs de

la trésorerie, qui a immédiatement commencé les recherches qui ont fait découvrir les faux reprochés au prévenu.

D. Comment vous a-t-on signifié votre congé?

R. On m'a écrit sur un morceau de papier, au crayon : *Monsieur, vous ne viendrez pas au bureau demain matin.*

Escoffier partit immédiatement pour Lyon et avant son arrestation il écrivit à M. Dardenne et à Dubéchet, son fondé de pouvoirs, pour obtenir un certificat qui lui aurait permis de trouver une belle situation dans les finances en Tunisie.

M. le Président donne lecture des lettres de l'accusé. Ce dernier déclarait qu'il arriverait à rembourser M. Dardenne, qu'il ferait abandon de la succession des biens de ses parents, qu'il prendrait une assurance au bénéfice du trésorier général et qu'il ferait prendre par son fils un engagement de continuer le remboursement des sommes par lui détournées. Enfin, il ajoutait qu'il regrettrait que la découverte ait eu lieu sous le meilleur des chefs.

D. Que vouliez-vous dire par cette dernière phrase?

R. Que je regrettais que M. Dardenne soit obligé de payer mes détournements.

M. le Président. Vous auriez préféré que le pot aux roses ne fut découvert qu'après le départ de M. Dardenne?

R. Oui. Je reconnais avoir écrit ces lettres. M. le Président. J'en retiens de ces lettres l'aveu des vols, l'aveu de votre culpabilité.

R. Avant de partir j'avais reconnu ma culpabilité pour ne faire soupçonner personne.

M. le Président explique longuement de quelle façon Escoffier interceptait les pièces de dépense, majorait les mandats ou falsifiait les quittances. Il constate que l'inculpé avait trouvé seul, en effet, le moyen très inédit de s'approprier des sommes importantes.

Les aveux complets d'Escoffier, en ce qui concerne les faux de la trésorerie, nous dispensent de reproduire ici cette longue partie de son interrogatoire.

Toutefois, pour montrer avec quel sans gêne l'accusé opérait auprès des percepteurs novices, nous devons relater le fait suivant signalé d'une façon toute particulière par M. le Président :

M. Baron-Danthet, percepteur à Lalbenque, ancien capitaine, touche une pension de retraite. Ce dernier avait joint aux pièces de dépense, dans un versement, la quittance de sa pension, environ 500 francs. Escoffier, abusant de son autorité sur les percepteurs et de l'inexpérience de celui de Maxou, fit payer de nouveau à ce dernier la pension de M. Baron-Danthet qui portait l'acquit et le timbre de la recette.

M. le Président observe que, contrairement aux règlements, beaucoup de percepteurs échangeaient entre eux des pièces de dépense, ce qui n'est pas admis, et chargeaient Escoffier de verser pour eux à la caisse.

L'accusé dit que les communes n'ont rien perdu puisque M. Dardenne a payé le déficit qu'il avait creusé et qu'il faisait marcher d'année en année au moyen de pièces de dépense.

Une longue discussion a lieu entre M. le Président et l'accusé au sujet du titre de rente Alaux, que l'accusation lui reproche de s'être approprié, et d'avoir surchargé et gratifié le registre d'achat de rentes pour mieux masquer son opération.

Escoffier se défend énergiquement contre cette accusation. Il prétend avoir été chargé par la veuve Alaux de la vente d'un titre de rente; que cette dernière lui demanda le secret, ayant l'intention de s'approprier cette somme au préjudice de la communauté. L'accusé prétend avoir remis à la veuve Alaux, aujourd'hui décedée, les 2,000 francs montant de ce titre de rente négocié à Alazard, marchand de cuirs à Cahors.

Pour ce qui concerne le grattage et les surcharges du registre d'achat des rentes, Escoffier dit que ce registre était sous clef et n'était pas à sa disposition, il n'a donc pu opérer les grattages et les surcharges qui lui sont reprochés.

M. le Président. Vous seul connaissiez la veuve Alaux, et vous seul, aviez intérêt à masquer ce faux. Toutes les présomptions pèsent sur vous.

L'accusé se défend très habilement, il faut le reconnaître, et s'écrie de sa voix toujours enrouée : « J'ai avoué tous les autres faux qui me sont reprochés, je reconnais également le faux Alaux si j'en étais l'auteur, n'ayant plus aujourd'hui aucun intérêt à le nier. »

* *

Nous avons rarement entendu un réquisitoire aussi éloquent, aussi précis, que celui de M. le procureur.

M. Bussièrès fait toucher du doigt les procédés d'Escoffier et nul détail dans cette longue série de méfaits, n'est resté obscur dans l'esprit des jurés, tant l'exposé était clair, simple, saisissant.

M. Bussièrès a terminé par une éloquente péroraison dite sans la moindre emphase et bien de nature à impressionner le jury.

* *

M^e Gouillaud a présenté la défense. C'était une tâche bien lourde dont le jeune avocat du barreau de Lyon s'est acquitté avec dévouement.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{re} Linéaire
1^{re} classe 95 fr. — 2^e classe 70 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Bois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Linéaire
1^{re} classe 60 fr. — 2^e classe 45 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour réduits de 25 % pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Austerlitz et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

VOYAGE D'EXCURSION

AUX

Plages de la Bretagne

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rospenden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 50 francs. — 2^e classe : 40 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'à retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive

ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Les voyageurs partant d'un point situé en dehors de l'itinéraire ci-dessus ont à leur disposition, soit les billets de bains de mer, réduits de 40 0/0, délivrés à toutes les gares du réseau, pour les plages de la Bretagne, dénommées au Tarif A n° 8 et situées à 250 kilomètres au moins du point de départ, soit, lorsque la gare de départ est éloignée de moins de 250 kilomètres, des billets de parcours supplémentaires, réduits de 25 0/0, permettant d'aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

RÉDUITS DE 25 %

pour ROYAT et LAQUEUILLE

Pendant la Saison thermale, du 15 Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1^o pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule ; 2^o pour la station du Royat, des billets aller et retour réduits de 25 % sur les prix calculés au Tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 % du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent auxdites places. Ces billets doivent être demandés à l'avance.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets aller et retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et *vice versa* billets d'Aller et Retour réduits de 25 % valables pendant 3 jours.

La Poudre de Rogé est le plus agréable des purgatifs, celui qui convient le mieux aux dames, aux enfants et aux tempéraments délicats.

Eviter les produits dont le nom peut prêter à confusion. La Poudre de Rogé se reconnaît entre tous les médicaments analogues, par l'approbation de l'Académie de médecine de Paris.

Fabrication, 19, rue Jacob, Paris. Dépôt, 9, du 4-Septembre et toutes pharmacies.

ÉTUDE

de M^e Camille SAUTET, avoué, successeur de M^e LÉON TALOU Place du Palais de Justice à Cahors

Purge d'hypothèques légales

Suivant exploit de Rousseau, huissier à Cahors, en date du quatorze mai mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré.

Notification a été faite à M. le Procureur de la République, près le tribunal civil de Cahors, en son parquet, au Palais de Justice, à Cahors.

A la requête de demoiselle Lucie Baillagou, sans profession, demeurant à Boissières, pour laquelle domicile est élu à Cahors, place du Palais de Justice, en l'étude de M^e Camille Sautet, avoué qui est constitué et occupera pour elle sur ladite notification et ses suites.

De l'expédition dûment en forme d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Cahors, le huit mai mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, constatant le dépôt fait ledit jour, au greffe, par M^e Sautet, avoué près ce tribunal, et de demoiselle Baillagou, requérante, de la copie dûment timbrée, collationnée, signée et enregistrée d'un acte retenu par M^e Brugalières, notaire à St-Denis-Catus, le vingt-sept mars mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, contenant vente au profit de demoiselle Baillagou, requérante par Monsieur Louis Calvet, gendarme à pied, en retraite, aujourd'hui gérant de la briqueterie de la Besse, près Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme), demeurant en ce moment audit lieu, et précédemment à Riom-ès-Montagne (Cantal).

1^o D'une maison, pâture et jardin, le tout contigu, situé à Boissières, confrontant avec Aymard Jean, Andral et chemin d'intérêt commun numéro 10 ;

2^o D'une vigne, aujourd'hui friche, située à Mas-l'astic ou le Puech, commune de Boissières, confrontant avec Tocaben, François Bertrand et chemin public.

Moyennant le prix principal de neuf cents francs ;

Avec déclaration à M. le Procureur de la République :

1^o Que ladite notification lui est ainsi faite, conformément à l'article 2194, du code civil, pour qu'il ait à prendre, dans le délai de deux mois, telles inscriptions d'hypothèque

légale qu'il aviserait et que, faute par lui de ce faire dans ledit délai et icelui passé, les immeubles dont s'agit passeraient aux mains de la requérante, francs et quittes de toutes hypothèques de cette nature non inscrites ;

2^o Que les anciens propriétaires des immeubles sont, outre le vendeur :
1^o Calvet, Jean et Richard, Catherine ;
2^o Calvet, Léon, propriétaire à Boissières ;
3^o Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèque légale, n'étant pas connus de la requérante, elle ferait publier ladite notification dans un journal d'annonces judiciaires, conformément à la loi.

CAMILLE SAUTET.

Les retards éprouvés dans la guérison des maladies des jeunes gens, qui comptent sur les effets rapides de l'essence de Santal, tiennent uniquement aux nombreuses falsifications dont elle est l'objet ; il faut donc être sûr de la pureté du produit employé. Tous les médecins donnent la préférence aux petites capsules rondes préparées par M. Midy, qui sont du reste populaires parmi les jeunes gens qui emploient le copahu ou les injections.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

DÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.

Exiger le nom WLINSI

L'EAU de L'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc.

Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

Chez FERRE, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ms}.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse Clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, Saison d'Été

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande



PLUS de CHEVAUX COURONNES!!! Guérison prompt et sans trace des chutes, écorchures, coupures, piqûres, crevasses, cassures, gerçures de la peau, plaies de toute nature. Réparation exacte du poil par le Réparateur. Se trouve dans les Pharmacies. Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec instruction. Se défier des contrefaçons. — Exiger le vrai Réparateur THOUVENOT, dit aussi Réparateur J. B. A. T., connu depuis plus de 20 ans, toujours en

façons carrés plats, Etiquettes jaunes. — Remarquer bien ces détails pour ne pas être trompé.

ALPH. SEGUÉLA, FILS

PÉPINIÉRISTE-VITICULTEUR

CAHORS. — 14, Avenue de la Gare, en face l'ancienne gare. — CAHORS

VIGNES AMÉRICAINES, ARBRES & ARBUSTES

Plants greffés : en alicante H. Bouschet, auxerrois-mèreau, et autres variétés du pays.
Producteurs directs : racinés et boutures tels que Othello, Herbemonts, Jacqués, etc.
Boutures riparia : tomenteux et glabres pour le greffage sur table.
Racinés riparia : pour le greffage sur table et la plantation à demeure

Arbres fruitiers, Arbres et Arbustes d'ornement ; Arbres pour avenues, hêtres truffiers

PÉPINIÈRES A CAILLAC

Constructions Rustiques, entreprise de jardins avec plans et devis. Rocailles Artificielles.

M. Ruelle (Claude-Augustin-Marie-Sophie-Raymond) capitaine du génie demeurant à Lille (Nord), né à Cahors (Lot) le 10 août 1857, se pourvoit près de M. le Garde des sceaux, ministre de la justice, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'ajouter à son nom patronymique celui de : PAULIN.

Collas, référendaire au sceau de France.

A CÉDER très bonne étude de notaire, dans le département de la Dordogne, produit susceptible d'augmentation, 3.300 fr. prix avantageux. Légrand Fontan, ancien notaire, 10, rue Richelieu, Paris.

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau

DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

MÈRE DES PLAIES et ULCÈRES VARIOUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIR, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par correspondance.

ON DEMANDE de suite ou dans quelques mois, un Garçon Boucher, connaissant un peu le détail pour la vente au magasin.

S'adresser ou écrire, avant la fin du mois, à M. CAYSAC, boucher à Rodez (Aveyron).

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

BUREAU de PLACEMENT

CAHORS — Rue St-James, 12, — CAHORS

M^{me} V^e BALAGAYRIE, a l'honneur d'informer le public, qu'elle vient d'obtenir l'autorisation de tenir un Bureau de Placement. Elle se charge de fournir des domestiques, hommes ou femmes, ou des ménages, munis de bons certificats, aux personnes qui voudront bien lui en faire la demande.

VIGNES AMÉRICAINES

5,000 Othellos Racinés

A VOIR ARRACHER SUR PLACE

Extra-beaux — à 100 fr. le mille

S'adresser au propriétaire : M. Victor COMBES, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot)

Etablissement Hydrothérapique

DES

ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M^{me} Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.